

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	NEUF	SEPT

Délibération n° 20-2022

OBJET : Convention avec la commune du Gua pour utilisation de leur salle

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre,
 A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 10 octobre 2022

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, P. CULLAZ (a donné pouvoir à F. BAILLY), Y. JUANICO, S. TOUSSAINT, S. TRESSE

Absent(e)s/Excusé(e)s : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, N. CROS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La commune du Gua projette de réhabiliter la salle polyvalente des Saillants.
 La commune du Gua propose à la commune de de Miribel Lanchâtre ainsi qu'à ses habitants de pouvoir utiliser cette salle au même titre que les Saillandoux.
 La commune de Miribel Lanchâtre ne possède pas de salle suffisamment grande pour certains évènements et souhaite profiter de cette opportunité.

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Sept Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
 MIRIBEL-LANCHÂTRE,
 Les jours, Mois, An que ci-dessus.
 Le Maire,
 Michel GAUTHIER



Michel Gauthier

Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture